

D.C.C. DE LA SESSION No 18

“ ayant subi de sérieuses perturbations, il n'est par surprenant dans une semblable situation, de voir l'attitude indécise du gouvernement à l'égard des deux chefs rivaux de l'Acadie. Les membres de la famille Mensou ont vilipendé la Tour et son épouse dans des écrits et attaqué leur caractère, mais il est bien difficile d'attacher de l'importance à des témoignages si peu désintéressés.

“ Une autre période de l'histoire acadienne qui vient seulement de sortir de l'obscurité, est celle qui concerne les rapports de sir Thomas Temple avec cette province. Pour la bien comprendre il a fallu non seulement consulter les papiers d'Etat de l'Angleterre et les registres du Conseil privé, mais aussi les archives du Massachusetts. J'émetts ces observations pour établir les difficultés qu'il y a à surmonter avant de bien comprendre l'histoire de l'Acadie et pour convaincre quiconque souhaite de la connaître à fond, qu'il ne devra pas se contenter des matériaux que nous avons sous la main, mais qu'il lui faudra faire des recherches dans des endroits éloignés.

“ Il y a maintenant plus d'un demi-siècle que des mesures ont été prises à la Nouvelle-Ecosse, pour rassembler et conserver les documents de cette province. A la demande de la législature, le gouvernement nomma une commission pour faire ce travail et le choix tomba heureusement sur M. Thomas B. Akins. Celui-ci s'est acquitté de cette tâche avec un dévouement, une persévérance et une énergie qu'il eût été impossible de surpasser ; il a réussi après vingt-cinq ans consacrés à cette mission, et sans l'aide de personne, à produire une collection de documents qui, sans être complète, n'en est pas moins extraordinaire. Immédiatement après mon arrivée à Halifax je me suis mis en communication avec M. Harry Piers, le garde des archives et le conservateur du musée. Il m'a reçu avec la plus grande courtoisie et durant tout mon séjour dans cette ville, m'a prodigué les attentions les plus délicates ; aussi, je me fais un devoir de lui exprimer dans ce rapport, mes plus sincères remerciements. Tous les fonctionnaires publics de la Nouvelle-Ecosse, à partir du plus élevé, m'ont paru favoriser sincèrement la tâche que j'avais entreprise et m'ont témoigné toutes sortes de prévenances. Les archives de cette province étant conservées dans l'édifice de la législature (?) et le musée se trouvant dans l'édifice Burns, il s'ensuit que M. Piers qui se trouve installé dans une chambre du musée est dans l'impossibilité de donner beaucoup de loisirs aux archives. Pour cette raison, le travail de collection semble stationnaire dans la Nouvelle-Ecosse. Cependant, si l'on prend en considération que la plupart des législatures ne se soucient guère de faire des dépenses pour de semblables travaux, nous devons être heureux des résultats obtenus dans cette province. La plus grande partie des archives sont conservées dans une chambre de comité du Conseil législatif, laquelle communique avec ce dernier. Par conséquent le garde n'ayant pas la possession exclusive, ne put me permettre d'y travailler comme je le désirais : aussi je me trouvai pendant plusieurs jours, dans l'obligation de faire mon travail dans la bibliothèque du conseil, où l'on m'apportait les livres un à un. Mais cette situation ne dura pas longtemps, l'hon. M. H. Goudge, le président du conseil législatif, ayant eu l'occasion de venir à la bibliothèque et apprenant le genre de travail dont on m'avait chargé, me donna la permission de m'installer dans la chambre des archives, où je pus prendre connaissance des documents beaucoup plus facilement. Pendant les mois que j'ai passé ensuite à Halifax, j'ai eu le privilège d'y travailler jour et nuit ; et profitant de cette faveur dans toute la mesure possible, j'ai employé toutes mes soirées à la tâche qui m'avait été confiée. Parcourir cinq cents volumes dans le dessein d'obtenir une idée exacte de leur contenu, n'était pas un travail insignifiant ; cependant c'est ce que j'ai dû faire pour réussir à publier un rapport complet.

“ Les archives de la Nouvelle-Ecosse pourraient être divisées en quatre catégories, comprenant : ce qui a rapport à l'occupation de cette province par les Français, ce qui a rapport à l'occupation militaire d'Annapolis, de 1710 à 1749, les papiers et les documents concernant l'époque ultérieure au choix de Halifax comme capitale de cette province, et les pièces qui ont rapport à l'île du Cap-Breton.

“ Il n'y a que trois volumes de documents français dans cette collection qui paraissent avoir été copiés à Québec, il y a cinquante ans. Ce sont des copies des documents obtenus autrefois du bureau de la Marine de Paris. Le premier de ces volumes renferme des papiers concernant la période qui s'étend de 1632 à 1699 ; le deuxième, des documents